

Réunion bilan changement de département informatisé

22 MARS 2011

A quelques jours des résultats des opérations de changement de département, le SE-Unsa a fait le constat suivant :

- Un taux de satisfaction en chute.
- Des collègues désespérés qui n'ont plus de perspective et ne comprennent pas l'échec de leur mutation.
- Des zones violences qui ne correspondent plus à la réalité du terrain.
- Des collègues de la région parisienne et de Paris qui n'arrivent plus à muter.
- Des situations sociales qui ne trouvent plus d'espace.
- Des différences d'appréciation des éléments du barème selon les divers départements (RC, Bonification handicap)
- Des collègues en disponibilité ou en congé parental, en situation de RC qui n'obtiennent pas les points d'année de séparation, et concourent avec un barème bloqué, sans plus aucun espoir d'avancer.

Dans un souci de transparence des résultats et face à ce constat d'échec des opérations de Mutations, nous avons demandé :

- Le calibrage des différents départements
- L'état des surnombres
- Des explications sur l'algorithme du logiciel.
- La transmission du document du mouvement intermédiaire à l'issue de la phase Mutations et avant la phase Permutations
- La tenue d'une commission des «litiges/recours» après la vérification des barèmes et au moment de la remontée de ceux-ci à l'administration centrale.

Nous avons réitéré nos demandes d'évolution :

- Un barème qui prenne en compte les années de séparation pour les collègues en congé parental ou en disponibilité.
- Un éclairage et une évaluation des situations sociales.
- Des consignes de ministère en direction des Recteurs et Inspecteurs d'Académie pour une phase d'ineat/exeat qui corrige cet échec de satisfaction aux opérations de changement de département

Réponses de l'Administration :

L'administration est gênée par la chute du taux de réussite qui contredit sa volonté affichée d'améliorer le sort de ses agents et l'engagement antérieur de résoudre les situations de rapprochement de conjoints.

Sans vouloir le dire explicitement, l'explication du résultat 2011 réside dans les suppressions de postes. Lorsque nous faisons l'hypothèse d'une fluidité encore réduite par des calibrages frileux des inspecteurs d'académie sous contrôle des recteurs, le ministère ne dément pas.

Après nous avoir enfin remis les documents ci-joints (réclamés depuis mars 2010 !), l'administration nous a dit qu'elle ne voulait pas de situation injuste et inéquitable.

Elle s'engage :

- à un effort de pédagogie envers les collègues pour expliquer la complexité du logiciel
- à examiner le dispositif «zones violences » et la pertinence des critères.
- à revoir la prise en compte des années de séparation pour les collègues en disponibilité ou congé parental. Une simulation devrait être faite pour voir l'impact.
- à accompagner et à suivre (comme l'année dernière) les 32 demandes handicap insatisfaites au mouvement interdépartemental informatisé en alertant les différents inspecteurs d'académie sur ces situations particulières.
- à réfléchir sur le dossier 500 points et priorité sociale.
- à étudier plus particulièrement les demandes de la couronne parisienne.
- à répondre aux collègues qui ont envoyé un courrier pour obtenir une explication à leur non mutation. Si vous avez encore des lettres, envoyer directement le courrier à :

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Direction générale des ressources humaines.

72 rue Regnault-75013 PARIS

Mais refuse la tenue d'une commission des litiges après la vérification des barèmes par les différentes inspections académiques.